

La mise à jour du site web de notre association

Lors de la séance du Conseil de février 2017, une analyse des outils informatiques actuellement utilisés par l'APLG pour son site web, la gestion de ses membres et la comptabilité a été présentée aux membres. À l'heure actuelle, nous avons un site web informationnel avec très peu d'interaction possible pour les membres.

La comptabilité et la gestion des membres sont actuellement effectuées sur un ordinateur personnel avec une solution Excel qui intègre toutes les fonctionnalités. Ces outils ont bien servi l'APLG durant de nombreuses années grâce à l'excellente contribution d'un bénévole, M. Jay Tardif.

Deux propositions complémentaires découlent de cette analyse: la création d'un nouveau site web transactionnel qui intégrerait la gestion des membres à l'aide d'un nouveau logiciel de base de données et la séparation de la gestion des membres des outils de comptabilité. La comptabilité continuerait d'être faite par une seule personne sur un ordinateur dédié. En déplaçant la gestion des membres dans une base de données Web, elle devient accessible par plusieurs personnes qui auraient accès à la même information.

Le site serait sécurisé avec des mots de passe individuels. L'avantage pour les membres de l'APLG serait l'accès à un site transactionnel offrant plus de fonctionnalités, dont la possibilité de consulter en tout temps et de façon sécuritaire leurs informations personnelles et de demander une mise à jour, au besoin. Les membres du C.A. de l'APLG auraient un accès privilégié et sécurisé à la liste des membres pour l'envoi de courriers électroniques, pour obtenir des statistiques, etc. De plus la mise à jour d'information ou toute autre fonction nécessaire serait facilitée.

Le prototype d'un nouveau site Web a aussi été présenté. Toutes les informations déjà

disponibles sur notre site actuel pourront être transférées sur ce nouveau site en français et en anglais. Le prototype, qui se veut une preuve concept, intègre déjà une bonne partie de cette information. Le nouveau site, qui sera plus facile à gérer, intégrera des outils informatiques à la fine pointe de la technologie : Écrit en « PHP », utilise des gabarits « open source » ainsi qu'une base de données « open source ». Des copies de sécurités se feraient automatiquement.

- La gestion des membres de l'APLG pourra être intégrée au site Web de manière transparente.
- Le site serait géré et peuplé par plusieurs membres du C.A. qui auraient différents niveaux de responsabilité.
- Les articles publiés au fil du temps resteraient disponibles sur le site et pourront être retrouvés grâce à un outil de recherche par catégories, étiquettes et mots-clés.
- Le site pourra être consulté aussi facilement avec un téléphone cellulaire, une tablette ou un ordinateur personnel.

Le coût de ce projet sera minime et a été approuvé par le Conseil.

Deux bénévoles travaillent actuellement à la réalisation de ces deux propositions. Le premier a une expertise informatique. Il est membre du Conseil et connaît bien les dossiers de l'APLG. L'autre bénévole a effectué l'analyse des outils informatiques actuels. Il s'agit d'une informaticienne chevronnée récemment retraitée qui a œuvré dans un centre de recherche et qui a déjà construit plusieurs sites Web et bases de données spécialisés.

Avant d'être déployés, le nouveau site Web et la nouvelle base de données pour la gestion des membres seront proposés à une équipe d'utilisateurs, "beta testeurs", afin de s'assurer du bon fonctionnement et de la bonne présentation des menus et des textes en français et en anglais.

Les membres du Conseil les ont félicités pour leur excellent travail. Les prochaines étapes consisteront à ouvrir un nouveau site, puis à déménager l'information du site actuel vers le nouveau site. D'autres nouvelles suivront, à cet égard, dans la prochaine édition du Remous.

L'abonnement aux informations municipales

Des membres du Conseil de l'APLG se relaient pour assister à chaque assemblée du Conseil municipal de Duhamel. Ceci est essentiel pour être informé des nouveaux projets et pour suivre les dossiers importants qui concernent les propriétaires. Vous pouvez consulter le site web de la municipalité (<http://municipalite.duhamel.qc.ca/>) ou vous abonner à la page Facebook de Duhamel (<https://www.facebook.com/carrefour.duhamellois?fref=ts>) pour être informés des activités à venir organisées par la municipalité.

Herbiers aquatiques

Mme Chelsea Archambault, inspectrice en Environnement pour la municipalité, a présenté au Conseil municipal son projet de caractérisation des herbiers aquatiques concernant les sept ou huit lacs du territoire de Duhamel. Cette présentation très appréciée par les membres du Conseil. Le projet porte sur l'identification des plantes exotiques et aquatiques envahissantes. Son coût est évalué à \$34 000, moyennant une subvention de \$15 000.

L'Organisme des bassins versants fera des relevés au lac Gagnon à la fin juillet et début août cet été. Nous aurons besoin de bénévoles ayant des chaloupes et des canots pour accéder à différents endroits du lac. Une rencontre d'information sera faite avec les bénévoles en mai 2017 et une présentation des résultats des études est prévue pour 2018. L'APLG transmettra un courriel aux membres pour l'appel aux bénévoles en avril prochain.

LE REMOUS
du
LAC GAGNON

Avril
2017



aplg

Association des propriétaires
du lac Gagnon

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2016-2017

Marc Dumouchel, président
Bernard Bélanger, vice-président
Pierre-Émile Rocray, secrétaire
Anne Wells, trésorière
Charles de Maisonneuve
Marc Dufour

Responsable des bouées :
Gérard Bodard

Contact: info@aplg.ca

Renouvellement des membres en 2017

Tous les membres sont invités à renouveler leur abonnement à l'APLG dès que possible. Un taux élevé de participation des propriétaires donne à l'APLG une grande crédibilité lorsque des dossiers importants doivent être négociés avec la municipalité ou avec bien d'autres intervenants, comme c'est le cas actuellement pour le plan d'aménagement forestier.

Consultez la rubrique « Pour devenir membre de l'APLG » en bas à droite sur le site web de l'APLG (<http://aplg.ca>) pour renouveler votre abonnement.

Le nourrissage des chevreuils

Le nourrissage des chevreuils en bordure de la route 321 et du chemin du lac Gagnon Ouest est encore et toujours une cause d'accidents routiers. En effet, plusieurs membres de l'APLG et autres automobilistes ont frappé et tué des chevreuils qui tentaient de traverser la voie publique. Un tel type d'accident a causé la mort de deux automobilistes l'an dernier, dans la région du lac des Plages, sur la route 323. Ces accidents entraînent également des dommages aux véhicules, lesquels s'élèvent, somme toute, à plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Le nourrissage des chevreuils cause également de sérieux problèmes au milieu forestier. En effet, ces animaux en quête de nourriture broutent les rameaux de plusieurs espèces d'arbres comme les Érables à sucre, les Tilleuls d'Amérique, les Frênes d'Amérique, les Chênes rouges, les Pruches du Canada, les Thuyas de l'Est (Cèdres), les Sapins baumiers, etc. Ce broutage des branches basses et surtout des jeunes arbres provoque la disparition d'une partie importante de la relève forestière, notamment dans les érablières.

L'APLG a transmis une demande au Maire de Duhamel pour inciter le Conseil municipal à adopter un règlement obligeant les propriétaires qui désirent poursuivre le nourrissage des cervidés à obtenir un permis (moyennant des frais) et à installer deux affiches (moyennant d'autres frais) de chaque côté de la route indiquant aux automobilistes que l'on nourrit les chevreuils devant les prochaines propriétés. Pour l'instant, nous n'avons pas reçu d'opinion venant du Conseil.

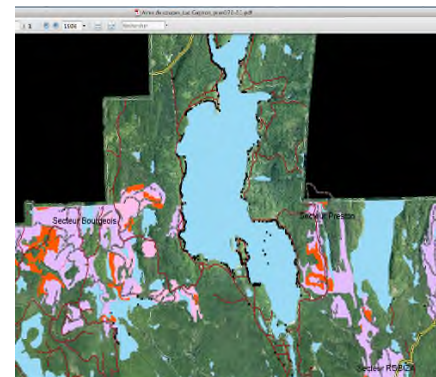
Nous incitons vivement nos membres à ne plus nourrir les animaux sauvages (mis à part les oiseaux) autour de leurs propriétés, même s'ils habitent loin des routes concernées.

La vitesse élevée des motoneigistes aux abords du lac Gagnon

Des membres de l'APLG nous ont fait savoir qu'ils ont été témoins de comportements dangereux (vitesse excessive) de certains motoneigistes. Une plainte a été formulée à ce sujet à la municipalité. En février 2017, la municipalité a pris contact avec la Sûreté du Québec pour dénoncer cette situation. On s'attend à ce que des agents de la S.Q. fassent plus de vérifications sur les entiers.

Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'Outaouais (2017-2023)

En 2011, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs tenait une consultation publique par rapport à ses intentions d'aménagement forestier dans les secteurs du lac Gagnon, du lac Bourgeois et du lac Preston. Des coupes forestières étaient alors prévues à proximité des chalets et des sentiers interrégionaux entre l'Outaouais et les Laurentides. La carte suivante indique les endroits où des coupes partielles (en rose) et des coupes de régénération (en orange) étaient anticipées. Les points noirs à la marge du lac Gagnon indiquent la présence de chalets.



Comme on peut le constater à l'examen de cette carte, les coupes prévisibles dans le secteur Bourgeois auraient été effectuées aux abords du lac Gagnon, immédiatement à l'arrière de plusieurs chalets et du chemin du lac Gagnon Ouest. Elles auraient aussi grandement affecté les paysages le long du sentier national de la Route des Zingues qui suit le lac Marcaut et le lac Preston.

Le 4 mai 2012, la municipalité de Duhamel, avec l'appui de l'APLG, déposait ses arguments dans le cadre de cette consultation publique. Elle mentionnait alors plusieurs mesures qui devaient être mises en place pour réduire les impacts négatifs créés par l'exploitation forestière.

À notre grande surprise et notre plus grand bonheur, nous sommes heureux de vous annoncer que le Ministère a finalement tenu compte des arguments que lui acheminait la municipalité en 2012. La carte suivante illustre les intentions du Ministère quant aux travaux forestiers prévus dans les secteurs du lac Bourgeois et du lac Preston.



Comme on peut le constater, les coupes partielles et de régénération sont désormais absentes de ces deux territoires. Elles ont même été remplacées par des traitements cultureux de peuplements régénérés, dans la partie nord du lac Gagnon, et des traitements cultureux de remise en production dans le secteur du lac Bourgeois. Le Ministère a d'ailleurs ajouté une aire protégée entre le lac Gagnon et le lac Preston. Nous pouvons être fiers du résultat de nos démarches en vue de protéger les paysages de notre beau territoire.